

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 646, 682, 690 et in-8° 121.

Sénat : 55, 62 et 74 (1963-1964).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie, signé à Ankara le 12 septembre 1963, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 12 décembre 1963.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

(1) Nota. — Voir les documents annexés au n° 648 (Assemblée Nationale, 2^e législature).